

419C

VERNIS ACRYLIQUE DE TROPICALISATION

# Fiche de Données de Sécurité

## Section 1 : Identification

### Identificateur du Produit et Autres Moyens d'Identification

**Identificateur de Produit :** 419C**Autres Moyens d'Identification :** Vernis Acrylique de Tropicalisation / Acrylic Conformal Coating**N° de Pièces Connexes :** 419C-55ML, 419C-1L, 419-4L, 419C-20L

### Usage Recommandé et Restrictions d'Utilisation du Produit Chimique

**Usage :** vernis acrylique de tropicalisation**Usage contre-indiqué :** Non disponible

### Données Relatives au Fabricant ou Fournisseur

**Fabricant**MG Chemicals  
1210 Corporate Drive  
Burlington, Ontario L7L 5R6  
CANADAMG Chemicals (Siège social)  
9347-193 Street  
Surrey, British Columbia V4N 4E7  
CANADA**Téléphone :** +1-800-340-0772**FAX :** +1-800-340-0773**COURRIEL :** [support@mgchemicals.com](mailto:support@mgchemicals.com)**WEB :** [www.mgchemicals.com](http://www.mgchemicals.com)**Téléphone :** +1-905-331-1396**FAX :** +1-905-331-2682**COURRIEL :** [info@mgchemicals.com](mailto:info@mgchemicals.com)**COURRIEL (Personne Compétente):** [fds@mgchemicals.com](mailto:fds@mgchemicals.com)

### Numéro de Téléphone en Cas d'Urgence

**Pour les incidents avec des matériaux dangereux SEULEMENT** (fuites, déversements, incendies, expositions ou accidents)USA ou CANADA— Appeler Verisk 3E au **+1-866-519-4752** or **+1-760-476-3962**

(Code d'accès : 335388)




**Pour les urgences impliquant le transport de marchandises dangereuses;** 24 h/24, 7 j/7CANADA—Appeler CANUTEC à frais virer au **+1-613-996-6666** ou par cellulaire **\*666**

**419C**
**VERNIS ACRYLIQUE DE TROPICALISATION**
**Section 2 : Identification des Dangers**
**Classification des Matériaux Chimiques Dangereux**
**Catégories SGH**

Critère	Catégorie	Mention	Symbole
Liquide Inflammable	2	Danger	Flamme
Toxicité pour La Reproduction	2	Attention	Santé
Irritation Oculaire	2	Attention	Exclamation
Toxicité pour Organes Cibles Exposition Unique	3	Attention	Exclamation
Danger pour le Milieu Aquatique Chronique	3	<i>aucun</i>	<i>aucun</i>

*Note* : Le degré de gravité est classé de 1 (la plus haute gravité) jusqu'à 5 (la plus basse gravité) à l'intérieur de chaque classe de danger. La catégorie à l'intérieur d'une classe de danger ne permet pas de comparaison relative aux autres classes.

**Éléments d'Étiquette**

Mention	<b>DANGER</b>
Symboles	Mention de Danger
	H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
	H361 : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
	H319 : Peut provoquer une sévère irritation des yeux H336 : Peut provoquer somnolence ou des vertiges
<i>Aucun</i>	H412 : Nocif pour les organismes aquatiques; entraîne des effets néfastes à long terme

*Suite de section sur la page suivante*

**419C****VERNIS ACRYLIQUE DE TROPICALISATION***Continuation...*

<b>Prévention</b>	<b>Conseils de Prudence</b>
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P201, P202	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240	Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241	Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage et antidéflagrant.
P243	Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.
P280	Porter des gants de protections, des vêtements de protection et des équipements de protection des yeux ou du visage.
P264	Se laver soigneusement les mains après manipulation.
P261	Éviter de respirer les brouillards, vapeurs ou aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
<b>Intervention</b>	<b>Conseils de Prudence</b>
P308 + P313	Pour toutes les voies d'exposition : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P370 + P378	En cas d'incendie : Utiliser de la poudre sèche, du dioxyde de carbone, de l'eau pulvérisée, ou de la mousse pour l'extinction.
P303 + P361 + P364, P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

*Suite de section sur la page suivante*

**419C**
**VERNIS ACRYLIQUE DE TROPICALISATION**
*Continuation...*

<b>Intervention</b>	<b>Conseils de Prudence</b>
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.
P337 + P313	Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis medical ou consulter un médecin.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
<b>Stockage</b>	<b>Conseils de Prudence</b>
P403 + P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.
<b>Élimination</b>	<b>Conseils de Prudence</b>
P501	Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

**Dangers Non Classifiés Ailleurs**

<b>Autres Critères</b>	<b>Mention de Danger/ Conseils de Prudence</b>	<b>Mention</b>	<b>Symboles</b>
Dessèchement Cutané	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.	Sans objet	Sans objet

**Section 3 : Composition/Information sur les Ingrédients**

<b>No. CAS</b>	<b>Nom Chimique</b>	<b>%(poids)</b>
141-78-6	acétate d'éthyle	45%
67-64-1	acétone	20%
110-82-7	cyclohexane	0.6%
108-88-3	toluène	0.6%

419C

**VERNIS ACRYLIQUE DE TROPICALISATION****Section 4 : Premiers Soins**

<i>Condition d'Exposition</i>	<i>Code SGH: Conseils de Prudence</i>
<b>EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux)</b>	P303 + P361 + P364, P353
<b>Symptômes Immédiat</b>	<i>rougeur, peau sèche</i>
<b>Intervention</b>	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
<b>EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX</b>	P305 + P351 + P338, P337 + P313
<b>Symptômes Immédiat</b>	<i>rougeur, irritation, douleur, vision floue</i>
<b>Intervention</b>	Rincer avec précaution avec de l'eau pendant au moins 20 minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
<b>EN CAS D'INHALATION</b>	P304 + P340, P312, P308 + P313
<b>Symptômes Immédiat</b>	<i>étourdissement, somnolence, maux de tête, toux, maux de gorge, nausée, faiblesse, inconscience</i>
<b>Intervention</b>	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaise : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
<b>EN CAS D'INGESTION</b>	P301 + P310, P331, P308 + P313
<b>Symptômes Immédiat</b>	<i>nausée, maux de gorge, diarrhée, somnolence, étourdissement</i>
<b>Intervention</b>	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON. Ne PAS faire vomir. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical ou consulter un médecin.

419C

**VERNIS ACRYLIQUE DE TROPICALISATION****Section 5 : Mesures à Prendre en Cas d'Incendie****Moyens d'extinctions**

En cas d'incendie : Utiliser de la poudre sèche, du dioxyde de carbone, de la mousse résistant à l'alcool, ou de l'eau pulvérisée pour éteindre.

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants.

**Danger Spécifiques**

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler dans les zones basses. Les vapeurs peuvent se propager sur de longues distances et s'enflammer à une source d'ignition, qui peut provoquer un retour de flamme ou une explosion.

Empêcher les eaux d'extinctions de pénétrer dans les égouts ou cours d'eau.

**Produits de Combustion**

La combustion produit des oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>) et de la fumée.

**Pompier**

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu complète.

**Section 6 : Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentel****Protection Individuelle**

Voir l'équipement de protection individuelle dans la Section 8.

**Précautions à Prendre pour l'Intervention**

Éviter de respirer le brouillard, vapeurs ou aérosols. Enlever ou tenir à l'écart toutes sources d'ignition ou de températures extrêmes.

**Précautions pour l'Environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher le déversement dans les égouts et les cours d'eau.

**Méthode de Confinement**

Confiner avec un absorbant inerte et non inflammable (tel que de la terre, du sable, ou du vermiculite).

**Méthode de Nettoyage**

Collecter le liquide dans un contenant chimiquement résistant et scellable. Saupoudrer du matériel absorbant inerte sur le déversement et balayer dans le contenant. Laver la région du déversement avec de l'eau et du savon pour enlever les dernières traces de résidu.

**RECOMMANDATION** : Utiliser un récipient à déchet mis à la terre en acier inoxydable ou en acier au carbone.

**Méthode d'Élimination**

Éliminer le contenu selon les conseils dans la Section 13.

**419C****VERNIS ACRYLIQUE DE TROPICALISATION****Section 7 : Manutention et Stockage****Prévention**

Tenir hors de portée des enfants.

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage et antidéflagrant. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Éviter de respirer les brouillards, vapeurs ou aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Éviter le rejet dans l'environnement.

**Manutention**

Porter des gants de protections, des vêtements de protection, des équipements de protection des yeux et du visage.

Se laver soigneusement les mains après manipulation.

**Stockage**

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Garder sous clef.

**Section 8 : Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle****Substances Ayant des Limites d'Expositions Professionnelle**

<b>Nom chimique</b>	<b>Pays/Provinces</b>	<b>Limite d'Exposition Admissible (PEL)</b>	<b>Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)</b>
acétate d'éthyle	ACGIH	400 ppm	Non établi
	U.S.A. OSHA PEL	400 ppm	Non établi
	Canada AB	400 ppm	Non établi
	Canada BC	150 ppm	Non établi
	Canada ON	400 ppm	Non établi
	Canada QC	400 ppm	Non établi

*Suite de section sur la page suivante*

**419C**
**VERNIS ACRYLIQUE DE TROPICALISATION**
*Continuation...*

Nom chimique	Pays/Provinces	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
acétone	ACGIH	500 ppm	750 ppm
	U.S.A. OSHA PEL	1 000 ppm	Non établi
	Canada AB	500 ppm	750 ppm
	Canada BC	250 ppm	500 ppm
	Canada ON	500 ppm	750 ppm
	Canada QC	750 ppm	1 000 ppm
cyclohexane	ACGIH	100 ppm	Non établi
	U.S.A. OSHA PEL	300 ppm	Non établi
	Canada AB	100 ppm	Non établi
	Canada BC	100 ppm	Non établi
	Canada ON	100 ppm	Non établi
	Canada QC	300 ppm	Non établi
toluène	ACGIH	20 ppm	Non établi
	U.S.A. OSHA PEL	200 ppm	300 ppm
	Canada AB	50 ppm	Non établi
	Canada BC	20 ppm	Non établi
	Canada ON	20 ppm	Non établi
	Canada QC	100 ppm	150 ppm

*Note* : Les ingrédients sont énumérés par ordre décroissant de poids (de plus au moins). Les limites d'exposition d'ACGIH<sup>1</sup>, d'OSHA (Table Z-1), et des provinces canadiennes furent consultées. Les limites de la base de données RTECS<sup>2</sup> et des FDS des fournisseurs furent également consultées. Les limites d'exposition à court terme (LECT) sont généralement pour 15 min et limites à long terme d'exposition admissible (PEL) pour 8 h.

**Paramètres de Contrôles**
**Ventilation**

Maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition en milieu de travail [LEMT].

**RECOMMANDATION** : Respecter la moyenne pondérée sur le temp de 400 ppm pour l'acétate d'éthyle.

*Suite de section sur la page suivante*



**419C****VERNIS ACRYLIQUE DE TROPICALISATION****Equipment de Protection Individuelle**

<b>Protection des yeux</b>	Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes monocoques de sécurité appropriées. <b>RECOMMANDATION :</b> Veiller à ce que les lunettes ont des écrans latéraux de protection.
<b>Protection de la Peau</b>	En cas de contact probable, porter des gants de protection en caoutchouc butyle, caoutchouc fluoré ou d'autres gants résistant aux produits chimiques.  Pour des contacts occasionnels, porter des gants de nitrile, de néoprène, de PVC ou d'autres gants jetables résistant aux produits chimiques.
<b>Protection Respiratoire</b>	Pour surexposition jusqu'à 10 x LEMT de brouillards, vapeurs ou aérosols, porter un respirateur comme un demi-masque respiratoire avec cartouches pour vapeurs organiques.  Au-dessus de 10 x LEMT, utilisez un appareil respiratoire à pression positive avec à alimentation d'air ou un appareil respiratoire autonome.
<b>Protection Respiratoire</b>	<b>RECOMMANDATION :</b> Consulter un détaillant ou fabricant pour vous assurer que la cartouche du masque faciale ou demi-masque est conforme aux normes NIOSH (É.-U.) pour ingrédient répertorié dans la Section 3. L'appareil devrait être ajusté pour l'employer par un expert. Assurer-vous que les cartouches soient sellées dans un sac en plastique lorsqu'elles ne sont pas utilisées.

**Hygiène Préventives**

Lavez vos mains soigneusement après l'usage du produit.

**419C****VERNIS ACRYLIQUE DE TROPICALISATION****Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques**

<b>État Physique</b>	Liquide	<b>Limite Inférieure d'Inflammabilité<sup>b)</sup></b>	2%
<b>Apparence</b>	Incolore	<b>Limite Supérieure d'Inflammabilité<sup>b)</sup></b>	12%
<b>Odeur</b>	Éthéré	<b>Pression de Vapeur @ 20 °C<sup>b)</sup></b>	~15 kPa [~112 mmHg]
<b>Seuil d'Odeur</b>	Non disponible	<b>Densité de Vapeur</b>	>2 (Air =1)
<b>pH</b>	Non disponible	<b>Densité Relative @25 °C</b>	0.88
<b>Point de fusion/ Point de Congélation</b>	Non disponible	<b>Solubilité Dans l'Eau</b>	Partiellement miscible
<b>Point Initial d'Ébullition<sup>a)</sup></b>	≥56 °C [≥133 °F]	<b>Coefficient de Partage n-octanol/eau</b>	Non disponible
<b>Point d'Éclair<sup>a,b)</sup></b>	-17 °C [1.4 °F]	<b>Température d'Auto-inflammation<sup>c)</sup></b>	≥427 °C [≥801 °F]
<b>Taux d'Évaporation</b>	Non disponible	<b>Température de Décomposition</b>	Non disponible
<b>Inflammabilité</b>	Très inflammables	<b>Viscosité @25 °C</b>	Non disponible

a) Valeurs basées sur le constituant acétone.

b) Coupelle fermée

c) Calculé selon la loi de Raoult et le principe de Le Chatelier pour constituants liquides volatils.

d) Valeur tirée de la littérature pour le constituant avec la plus basse valeur : acétate d'éthyle.

**419C****VERNIS ACRYLIQUE DE TROPICALISATION****Section 10 : Stabilité et Réactivité**

<b>Réactivité</b>	Non disponible
<b>Stabilité chimique</b>	Stable sous les conditions de température et de pression normale
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter les flammes nues, les températures excessives, et les substances incompatibles.
<b>Matériaux Incompatibles</b>	Agents oxydants forts, agent réducteur, acides forts, bases fortes
<b>Polymérisation</b>	Ne se produira pas
<b>Produits de Décomposition</b>	Ne se décompose pas sous des conditions normales. Pour les produits de décompositions thermiques, voir les produits de combustion dans la Section 5.

**Section 11 : Données Toxicologiques****Sommaire des Symptômes par Voies d'Exposition**

<b>Yeux</b>	Peut provoquer de la rougeur, irritation, vision floue et douleur.
<b>Peau</b>	Peut provoquer de la rougeur et de la peau sèche.
<b>Inhalation</b>	Peut provoquer de la toux, l'étourdissement, de la somnolence ou une nausée. Pour des surexpositions extrêmes, peut mener à des maux de gorge, des maux de tête, une faiblesse ou une perte de conscience.
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer une nausée, vomissement, des maux de gorge, douleurs abdominales, une diarrhée ou une irritation.
<b>Chronique</b>	L'exposition prolongée et répétée peut causer l'assèchement, le craquage, ainsi que le dégraissage de la peau.

*Suite de section sur la page suivante*

## 419C

## VERNIS ACRYLIQUE DE TROPICALISATION

## Toxicité Aiguë (Concentrations et Doses Létales)

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermique	CL50 inhalation
acétate d'éthyle	5 620 mg/kg Rat	>20 000 µL/kg Lapin	45 g/m <sup>3</sup> Souris 2 h
acétone	5 800 mg/kg Rat	20 mL/kg Lapin <sup>a)</sup>	16 000 ppm Rat 6 h <sup>a)</sup>
cyclohexane	>5 000 mg/kg Rat	>2 000 mg/kg Lapin	>33 mg/L Rat 4 h
toluène	5 580 mg/kg Rat	>5 g/kg Lapin	49 mg/L Rat 4 h

Note : Les limites toxicologiques des bases de données RTECS<sup>2</sup> et d`ECHA furent consultées. Les données des FDS des fournisseurs furent aussi consultées.

a) Concentration létale minimale (LCLo)

## Autre Effets Toxiques

**Corrosion/irritation de la peau**

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Lésions/irritation des yeux**

L'acétone et l'acétate d'éthyle sont des irritants oculaires graves connus.

**Sensibilisation respiratoire et de la peau** (risque de réactions allergiques)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité** (risque de cancer)

Aucun ingrédient n'est classifié ou répertorié comme carcinogène par le C.I.R.C, ACGIH, Calif. Prop 65, ou NTP.

**Mutagénicité** (risque d'effet génétique héréditaire)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction** (risque de stérilité ou d'effet sur les fonctions reproductives)

A haute dose, spermatogénèse a été observée chez le rat mâle par l'inhalation de toluène.

*Suite de section sur la page suivante*

**419C****VERNIS ACRYLIQUE DE TROPICALISATION****Tératogénicité**

(risque pour la malformation des foetus)

Un effet foetotoxique est observé dans les études animales par l'inhalation et par voie orale pour le toluène.

**Toxique pour certains organes cibles—exposition unique**

L'inhalation d'acétate d'éthyle, d'acétone, cyclohexane et du toluène peuvent affecter le système nerveux central provoquant de l'étourdissement et de la somnolence.

**Toxique pour certains organes cibles—exposition répétées**

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger d'aspiration**

Le contenu liquide ne répond pas aux critères de danger par aspiration. Le mélange ne contient pas de substances de catégorie 1.

**Section 12 : Données Écologiques**

Les classifications écologiques sont basées sur les critères du Code IMDG/SGH en conjonction avec les données d'écotoxicités de nos fournisseurs, de la base de données enregistrées de l'agence européenne pour les produits chimiques (<http://echa.europa.eu>), et d'autres sources fiables.

Le cyclohexane est un toxique environnemental de catégorie 1 et de catégorie 1 chronique. Il a une CL50 minimale de 4.53 mg/L sur 96 heures pour Pimephales promelas (tête-de-boule) et une CE50 à 0.9 mg/L pour Daphnia magna.

Le toluène est une substance toxique pour l'environnement de catégorie aiguë 2. Il est rapidement biodégradable et a un CL50 minimal de 7.63 mg/L for Oncorhynchus mykiss (truite arc en ciel); CE50 24 h de 8.9 mg/L Daphnia magna (Puce d'eau); et un CE50 24 h de 10 mg/L Pseudokirchneriella subcapitata (algue verte).

L'acétate d'éthyle et l'acétone ne sont pas classifiable comme substances toxiques pour l'environnement (avec des CL50 minimal de >100 mg/L.

- L'acétate d'éthyle est biodégradable, avec un CL50 96 h minimale de 220 mg/L pour Pimephales promelas (tête-de-boule); un CL50 24 h de 560 mg/L et CE50 24 h de 2 300 mg/L Daphnia magna (puce d'eau).
- L'acétone a un CL50 96 h minimal de 5 540 mg/L pour Oncorhynchus mykiss (truite arc en ciel) ; et un CE50 48 h de 13 500 mg/L Daphnia magna (puce d'eau).

**Écotoxicité Aiguë**

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

*Suite de section sur la page suivante*

**419C****VERNIS ACRYLIQUE DE TROPICALISATION****Écotoxicité Chronique**

Catégorie 3

Nocif pour les organismes aquatiques; entraîne des effets néfastes à long terme

Éviter le rejet dans l'environnement.

**Biodégradation**

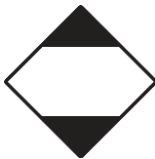
Non disponible.

**Autres Effets**

Composé Organique Volatile (COV) = 63% [552 g/L]

**Section 13 : Données sur l'Élimination**

Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

**Section 14 : Information Relatives au Transport****Voie Terrestre****Référez aux Règlements TMD** (Règlementation Canadienne sur le Transport des Marchandises Dangereuses) et **É.-U. US DOT 49 CFR** (Parties 100 à 185).Tailles de 5 L ou moins  
419C-55ML, 419C-1L, 419C-4L**Quantité Limitée**Tailles supérieures à 5 L (fret)  
419C-20L**Numéro UN** : UN1263**Appellation Réglementaire** :

PEINTURES

**Classe** : 3**Groupe d'Emballage** : II**Polluant Marin** : Non*Suite de section sur la page suivante*

**419C****VERNIS ACRYLIQUE DE TROPICALISATION****Voie Aérienne****Référer aux Règlements sur le Transport des Marchandises Dangereuses de l'ICAO-IATA.**Tailles de 0.5 L ou moins  
419C-55ML**Quantité Limitée**Qté Nette Max/Pqt =  
1 L brutTailles jusqu'à 5 L (passager) ou 60 L (fret)  
419C-1L, 419C-4L, 419C-20L**Numéro UN** : UN1263**Appellation Réglementaire** :

PEINTURES

**Classe** : 3**Groupe d'Emballage** : II**Polluant Marin** : Non**Voie Maritime****Référer au Règlement IMDG.**Tailles de 5 L ou moins  
419C-55ML, 419C-1L, 419C-4L**Quantité Limitée**Tailles supérieures à 5 L (fret)  
419C-20L**Numéro UN** : UN1263**Appellation Réglementaire** :

PEINTURES

**Classe** : 3**Groupe d'Emballage** : II**Polluant Marin** : Non

*Note:* L'expéditeur qui manutentionne, demande le transport, ou transporte des marchandises dangereuses doit être correctement **formé et certifié**.

**Section 15 : Information sur la Réglementation****Canada****Liste Intérieure des Substances (LIS) / Liste Extérieure des Substances (LES)**

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS.

**Loi sur les Produits Dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3)**

La fiche de données et l'étiquetage sont conformes aux exigences de la loi sur les produits dangereux et du SIMDUT 2015.

*Suite de section sur la page suivante*

**419C****VERNIS ACRYLIQUE DE TROPICALISATION**

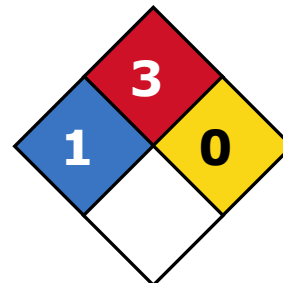
USA

**Autres Classifications**

Codes® HMIS

<b>SANTÉ :</b>	<b>* 1</b>
<b>INFLAMMABILITÉ :</b>	<b>3</b>
<b>RISQUE PHYSIQUE :</b>	<b>0</b>
<b>PROTECTION PERSONELLE :</b>	

CODES 704 NFPA®

*Légende pour le niveau de risque HMIS et NFPA :*

0 (Minime ou non-existant) ; 1 (Léger) ; 2 (Modérer) ; 3 (Sérieux) ; 4 (Sévère)

**CAA** (Clean Air Act, USA)

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 1.

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 2.

Ce produit contient du toluène qui est répertorié comme un polluant atmosphérique dangereux.

**EPCRA** (Emergency Planning and Community Right to Know Act, USA, 40 CFR 372.45)

Ce produit contient de l'acétone (No. CAS 67-64-1), et de l'acétate d'éthyle (No. CAS 141-78-6), qui sont assujetties sous CERCLA aux exigences de déclaration à un seuil de 5 000 lb (2 268 kg).

Ce produit contient de cyclohexane (No. CAS 110-82-7; quantité rapportable = 1 000 lb) qui est assujetti aux exigences de déclaration de la section « 313 Title III of the SARA of 1986 and 40 CFR part 372 ».

Ce produit contient du toluène (No. CAS 108-88-3; quantité rapportable = 1 000 lb) qui est assujetti aux exigences de déclaration de la section « 313 Title III of the SARA of 1986 and 40 CFR part 372 ».

**TSCA** (Toxic Substances Control Act of 1976, USA)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

**California Proposition 65** (Ingrédients chimiques reconnus pour leurs effets cancérigènes ou toxicité reproductive.)

Ce produit contient du toluène, qui est répertorié comme une substance toxique pour la reproduction en Californie.

*Suite de section sur la page suivante*



**419C****VERNIS ACRYLIQUE DE TROPICALISATION****Europe****RoHS** (Restriction of Hazardous Substances Directive)

Ce produit ne contient pas de plomb, de cadmium, de mercure, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB), de polybromobiphényles (PBDE), de phtalate de bis-(2-éthylhexyle) (DEHP), de phtalate de benzyle et de butyle (BBP), de phtalate de dibutyle (DBP), ou de phtalate de diisobutyle (DIBP) et est conforme à la réglementation européenne RoHS.

**WEEE** (Waste Electrical and Electronic Equipment Directive)

Ce produit n'est pas une pièce électrique ou un équipement électronique, et donc n'est pas régi par cette réglementation.

**Section 16 : Autres Informations**

**Préparé par** le département de réglementation de MG Chemicals

**Date de Révision** 26 février 2020

**Annule et Remplace** 18 novembre 2019

**Changement Effectué** : Changement aux numéros de téléphones en cas d'urgence.

**Références**

1) ACGIH 2017 TLVs and BEIs: Based on the documentation of the threshold limit values for chemical substances and physical agents & biological exposure indices, American Conference of Governmental of Industrial Hygienist Cincinnati, OH (2017).

2) Toutes les données toxicologiques furent vérifiées contre le registre de données sur la toxicité RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances®), MDL Information Systems, Inc.

**419C****VERNIS ACRYLIQUE DE TROPICALISATION****Abréviations**

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (USA)
C.I.R.C	Centre International de Recherche sur le Cancer (en anglais = IARC)
CL50	Concentration Léthal 50% (en anglais = LC50)
CLmin	Concentration Léthal Minimal <i>Publiée</i> (en anglais = LCLo)
COV	Composés Organiques Volatils (en anglais = VOC)
CTmin	Concentration Toxique Minimale <i>Publiée</i> (en anglais = TCLo)
CE50	Concentration effective médiane (en anglais = EC50)
FDS	Fiche de Données de Sécurité
DL50	Dose Léthal 50% (en anglais = LD50)
MPT	Moyenne Pondérée sur le Temps (en anglais = TWA)
NTP	National Toxicology Program (en français = Programme de Toxicologie National)
LEMT	Limite d'exposition en milieu de travail (en anglais = OEL)
LECT	Limite d'Exposition à Court Terme (en anglais = STEL)
PEL	Limite d'Exposition Admissible
SGH	Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetages des Produits Chimiques (en anglais = GHS)
NTP	National Toxicology Program

**Questions Techniques** Contacter nous avec toutes questions, suggestion d'amélioration, ou problèmes avec ce produit. Des notes d'application, instructions, et FAQ se trouve à [www.mgchemicals.com](http://www.mgchemicals.com).

Courriel : [support@mgchemicals.com](mailto:support@mgchemicals.com)

Téléphone : 1-905-331-1396

**Adresses**

<i>Fabrication &amp; Support</i>	<i>Siège Social</i>
1210 Corporate Drive	9347-193rd Street
Burlington, Ontario, Canada	Surrey, British Columbia, Canada
L7L 5R6	V4N 4E7

**Désistement**

Cette fiche de données de sécurité est offerte à titre d'information. M.G. Chemicals, Inc. croit que l'information qu'elle contient est correcte et basée sur des sources sûr, mais ne prétend pas être exhaustif ou sans erreur. C'est la responsabilité de l'utilisateur de vérifier toute information semblant suspecte ou un doute peut exister. L'utilisateur final assume toute la responsabilité pour l'utilisation et la manutention du produit de façon conforme aux règlements locales, régionales, nationales, ou internationales qui s'applique.